

27 AOÛT 2001

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 27 août 2001 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

PIERRE BRASSARD
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND

MARCEL DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2001-08-385

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LE 27 AOÛT 2001

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2001-08-386

- 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 AOÛT 2001

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2001-08-387

- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 AOÛT 2001

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

27 AOÛT 2001

- N. M. 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-68-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) MODIFIER LES USAGES AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE H01-112 AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN CENTRE DE SANTÉ »
- 2001-08-388 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 848-2001 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS NUMÉROS 316-1, 316-2, 320-11, 320-12, 321-4 À 321-6, 322-1 À 322-4 ET 323-8 À 323-14 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, QUI REPRÉSENTENT UNE PARTIE DE LA RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION »
- 7. AFFAIRES COURANTES**
- 2001-08-389 7.1 PAIEMENT DES FRAIS ENCOURUS LORS DU DÉVERSEMENT DES ÉGOUTS SUR LE GOLF DE L'AUBERGE BROMONT
- 2001-08-390 7.2 TRANSACTION DE QUITTANCE ENTRE 9034-2122 QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE BROMONT
- 2001-08-391 7.3 DOSSIER DANIELLE DÉSOUDY
- 2001-08-392 7.4 PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT À LA PRODUCTION D'UN DOCUMENT PROMOTIONNEL
- 2001-08-393 7.5 ADJUDICATION DU CONTRAT DE MODIFICATIONS DE LA VENTILATION DES VESTIAIRES DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 10. INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX**
- 11. PÉRIODE DE QUESTION**
- 2001-08-394 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

27 AOÛT 2001

2001—08—385

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2001**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 6.1 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2001—08—386

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 AOÛT 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil
municipal tenue le 16 août 2001.

ADOPTÉ2

2001—08—387

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 AOÛT 2001**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-
verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine la recommandation contenue dans le procès-
verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme, tenue le

27 AOÛT 2001

27 août 2001 en apportant cependant la modification suivante concernant le garage :

Que la partie annexe (garage) attachée au bâtiment principal pourra être peinte.

ADOPTÉ

N. M

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-68-2001 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : A) MODIFIER LES USAGES
AUTORISÉS À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE H01-112 AFIN DE
PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN CENTRE DE SANTÉ »**

Le sujet numéro 6.1 est reporté à une séance subséquente.

2001—08—388

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 848-2001 INTITULÉ
« RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À
TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS NUMÉROS 316-1, 316-2, 320-11,
320-12, 321-4 À 321-6, 322-1 À 322-4 ET 323-8 À 323-14 DU CADASTRE DU
CANTON DE BROME, QUI REPRÉSENTENT UNE PARTIE DE LA RUE
DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE
TÉLÉCOMMUNICATION »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du dudit règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001-08-380 dispensant le greffier de faire la lecture du règlement lors de son adoption ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 848-2001 intitulé « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS NUMÉROS 316-1, 316-2, 320-11, 320-12, 321-4 À 321-6, 322-1 À 322-4 ET 323-8 À 323-14 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME, QUI REPRÉSENTENT UNE PARTIE DE LA RUE DE CHARLEVOIX MENANT À LA TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION »

ADOPTÉ

27 AOÛT 2001

2001—08—389

**PAIEMENT DES FRAIS ENCOURUS LORS DU DÉVERSEMENT DES
ÉGOUTS SUR LE GOLF DE L'AUBERGE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DIX MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-DOUZE CENTS (10 687,72 \$)**, taxes en sus, à la compagnie 9034 2122 Québec inc, somme représentant les frais encourus suite au déversement des égouts survenu en début d'année 2001 et ce, conditionnellement à la signature, par les parties, d'un acte de transaction et quittance.

ADOPTÉ

2001—08—390

**TRANSACTION ET QUITTANCE ENTRE 9034-2122 QUÉBEC INC. ET
LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'acte de Transaction et quittance entre 9034-2122 Québec inc et la Ville de Bromont relativement au débordement du réseau d'égout dans le golf de l'Auberge Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé l'acte de Transaction et quittance.

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit acte de Transaction et quittance.

ADOPTÉ

2001—08—391

DOSSIER DANIELLE DÉSORDY

ATTENDU QUE Madame Danielle Désourdy a entrepris un recours contre la ville (Requête en jugement déclaratoire 455-05-000447-008) concernant certains

27 AOÛT 2001

actes relatifs au prolongement de la rue de Nicolet, propriété de la Ville de Bromont, ci-après désigné « Sleigh Ride » ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont conteste ladite requête en jugement déclaratoire ;

ATTENDU QUE des acheteurs seraient intéressés à acquérir une partie de la propriété de Madame Désourdy, partie située aux abords de « Sleigh Ride », propriété de la Ville ;

ATTENDU QUE l'offre d'achat est conditionnelle à l'acceptation par la Ville de céder auxdits acheteurs une bande de terrain de 50 mètres du « Sleigh Ride » afin de permettre le lotissement du terrain situé à l'est de la propriété de la Ville ;

ATTENDU QUE les parties concernées conviennent d'établir, au bénéfice de la Ville et de ses citoyens, une servitude sur une bande de 50 mètres à être cédée à la Ville et ce, notamment pour l'exploitation d'une piste multifonctionnelle (vélo de montagne, équitation, randonnée pédestre, ski de fond et autres sports non motorisés) ;

ATTENDU QUE la Ville, en considération de ce qui précède, obtiendra de Madame Désourdy, une quittance complète et finale de tout droit, s'il en est, pouvant découler des fait allégués à la requête en jugement déclaratoire, notamment les droits qui pourraient découler de l'acte de vente intervenu, le 17 février 1970, entre l'auteur de Madame Désourdy soit, feu J. H. G. Cave-Brown-Cave et la Ville et de l'acquisition par Madame Désourdy de ces dits droits ;

ATTENDU QUE Madame Danielle Désourdy, en considération de ce qui précède, se désistara du recours qu'elle a entrepris contre la Ville, la Ville acceptant ledit désistement sans frais ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville de Bromont, conditionnellement à l'obtention d'une servitude et de la quittance mentionnée dans les attendus, cèdera à Monsieur Marc Lacasse et Madame Caroline Fortier ou à une compagnie sous leur contrôle, une partie de terrain désignée ici par « Sleigh Ride » de 50 mètres par 20 mètres et ce, dans la portion nord débutant près du lot 1636 appartenant à la ville de Bromont ;

QUE le futur acquéreur accepte spécifiquement que la Ville acquiert une servitude sur l'ensemble de la bande de terrain à être cédé.

QUE la Ville accepte, dans une transaction à être produite au dossier de la Cour, un désistement sans frais de la requête pour jugement déclaratoire (cause 455-05-000447-008).

QU'en considération dudit désistement et des avantages de l'entente pour l'ensemble des citoyens de la Ville de Bromont, notamment l'établissement d'une servitude pour fins récréo-touristiques et la résolution d'un litige, la Ville donne quittance complète et finale à Madame Désourdy pour le paiement visé à l'article

27 AOÛT 2001

4.3.5.1 du règlement de lotissement numéro 641-90 et ce, exclusivement en regard du projet de lotissement décrit sur le plan d'ensemble préparé par Monsieur André Scott, a. g., minute 1644, dossier A786.

ADOPTÉ

2001-08-392

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT À LA PRODUCTION
D'UN DOCUMENT PROMOTIONNEL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à verser la somme de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)** à la Corporation de développement économique de Bromont, somme représentant la contribution de la Ville de Bromont à la production d'un document promotionnel

ADOPTÉ

2001-08-393

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE MODIFICATIONS DE LA
VENTILATION DES VESTIAIRES DU CENTRE SPORTIF ET
CULTUREL**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 21 août 2001 à 11 heures 30, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes en sus)
Plomberie & chauffage Topp Inc.	38 800 \$
Roberts & Cie Ltée	33 266,40 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat relatif aux modifications de la ventilation des vestiaires du Centre sportif et culturel au plus bas soumissionnaire conforme soit Roberts & Cie

27 AOÛT 2001

Ltée pour la somme de **TRENTE-TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS ET QUARANTE CENTS (33 266,40 \$)**, taxes applicables en sus.

ADOPTÉ

N.M.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS MUNICIPAUX

Aucune information n'a été donnée sur les dossier des regroupements municipaux.

PÉRIODE DE QUESTION

Monsieur Myron Dunn demande des informations sur la résolution adoptée par les membres du comité consultatif d'urbanisme relative à la réfection du presbytère.

Monsieur Raymond Toulouse s'informe du dossier des regroupements municipaux. Il demande des précisions sur la fermeture de chemin, sujet 6.2 de l'ordre du jour. Monsieur Toulouse demande ensuite pourquoi le sujet numéro 6.1 de l'ordre du jour a été reporté.

2001—08—394

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER